

Départ en vacances.. comment prévenir le papa ?

Par mimi81, le 10/09/2010 à 06:19

Bonjour,

je suis maman d'un petit garçon de 2 ans (dons pas encore scolarisé) dont j'ai la garde, son père a obtenu un droit de visite et d'hébergement depuis le 3 juin qui se passe ainsi : 1weekend sur 2 et la moitié des vacances scolaires. j'aimerai partir en vacances en Métropole (j'habite la Réunion) le 27 decembre 2010 au 19 janvier 2011 afin de voir de la famille. voilà ma question : quelles sont les démarches qu'il faut que j'entreprenne afin d'avertir le papa de mon fils de manière la plus légale possible ? sachant que nos relations restent tendues peut-il nous empêcher de partir ?. je lui proposerai biensur d'avoir son fils pour NoËL.

merci de vos réponses

Par mimi493, le 10/09/2010 à 06:25

Si vous voulez partir pendant ses droits d'hébergement, vous devez avoir son autorisation par ECRIT. S'il refuse, vous ne pouvez pas partir sans commettre le délit de non présentation d'enfant.